

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 janvier 2024

N° CM29012024-05
NB/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 23 janvier 2024

Nombre de Conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, Mme E. BILLEAUD, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

M F. RABAUD

Procuration à

M JC MARCHAND

Mme I. BROSSET

"

Mme L. AVOINE

Mme M. LERAY

"

Mme A. RABILLER

M N. RIPAUT

"

M P. BOUSSEAU

Mme LORIEAU NUÑEZ

"

Mme MB VINCENT

Secrétaire : Mme L. BRISSEAU-JAUZELON

OBJET : LE COLOMBIER – AVENANT AU MARCHÉ DE REFECTION DES ALLEES DU PARC

VU l'article L 2194-1 du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°CM10072023-08 du 10 juillet 2023 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'attribuer le marché de travaux d'aménagement des allées du parc du Colombier à l'entreprise ATPA de Chambretau pour un montant de 137 091,28 € HT, soit 164 509,54 € TTC ;

CONSIDERANT que le chantier nécessite la passation d'un avenant permettant d'ajuster le marché en raison des travaux supplémentaires suivants :

. Plus-value terrassement manuel (GRD, EDF), surlargeur de tranchée	3 302,00 € HT
filtration bassin, surlargeur terrassement	soit 3 962,40 € TTC
Fourniture et pose (PVC refoulement sous pression, gaines)	

CONSIDERANT que cet avenant porterait donc le marché de travaux à la somme de 140 393,28 € HT, soit 168 471,94 € TTC ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

APPROUVE l'avenant n°1 présenté par l'entreprise ATPA pour les travaux supplémentaires des allées du parc du Colombier, représentant un montant de 3 302,00 € HT (3 962,40 € TTC), soit 2,41 % du marché de base ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Laurence BRISSEAU-JAUZELON
Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE
Maire